Lettre d'infos

COMPOSTAGE en pied D'IMMEUBLE

Objectif zéro déchet

Dans le cadre du Programme local de prévention des déchets 2020-2025, les élus de la Communauté de communes Rhône Crussol se sont engagés à réduire les déchets de 44 kg par habitant à l'horizon 2025 (soit - 7%).

POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF

L'accent est mis sur la **valorisation locale des biodéchets** qui représentent **30 à 50 % du contenu des poubelles** d'ordures ménagères. Des solutions sont proposées aux administrés.

Des composteurs individuels pour les habitants disposant d'un jardin.

Des sites de compostage collectif situés en pied d'immeuble, dans les quartiers ou dans les établissements

ET POURQUOI PAS DANS VOTRE RÉSIDENCE ?

En lançant l'opération « **Compostage en pied d'immeuble** » la Communauté de communes Rhône Crussol souhaite générer de **nouveaux sites de compostage collectifs** en sollicitant les habitants du territoire.
Lancez-vous avec nous ! Le mode d'emploi est au verso.

Quel est le poids de notre poubelle chaque année ?

+ **92,7 kg** *Déchets valorisables en composteur* (alimentaires, de jardin, papiers souillés < 20 mm)
+ **51 kg** *Déchets recyclables* Papiers, emballages ménagers et en verre
+ **23,2 kg** *Extension des consignes de tri* Pots et barquettes, plastiques souples
+ **10,9 kg** *Collectes déchetterie*
+ **53,3 kg** *Déchets résiduels*

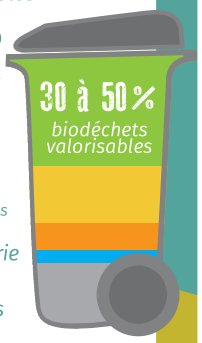

= **231,1 kg** *de déchets par habitant jetés dans les poubelles d'ordures ménagères (OMR).*

D'après les chiffres du SYTRAD pour l'année 2019

Les bons gestes, le bon calcul

+ *Composter les biodéchets*
+ *Trier les emballages et les papiers*
+ *Déposer en déchetterie*

= ***Réduction de 67 %*** *du poids de nos poubelles d'ordures ménagères (OMR).*

D'après une étude du SYTRAD

D'ici fin décembre 2023, *la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) demande aux collectivités françaises une généralisation du tri à la source des biodéchets, ce qui implique de tous s'y mettre.*

Rhône Crussol COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Soutenu par
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CRÉATION D'UN SITE DE COMPOSTAGE COLLECTIF

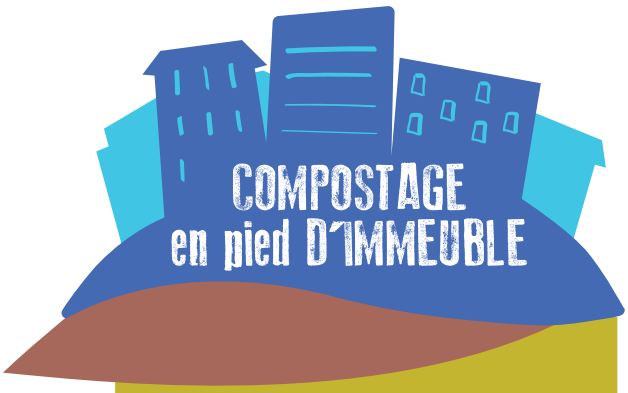

MODE D'EMPLOI

1 – **Disposer** au sein de la copropriété d'un terrain enherbé de taille suffisante (environ : 5 m²) pour accueillir à minima 3 bacs en bois :
N°1 — Bac d'apport de vos biodéchets
N°2 — Bac de maturation
N°3 — Bac contenant la matière sèche (broyat) à ajouter lors de l'apport de biodéchets

2 – **Recenser les foyers** qui ont l'intention d'utiliser le site de compostage pour le dimensionnement des bacs.

3 – **Obtenir une validation** de l'Assemblée Générale de la copropriété sur :
— Le principe d'installer un site de compostage partagé
— L'emplacement au sein de la copropriété.

4 – **Définir au moins 3 référents** « Compostage » au sein de chaque copropriété chargés de :
— Sensibilisation des nouveaux résidents
— Suivi du site, ...

5 – **Suivre la formation** proposée par la communauté de communes Rhône Crussol aux futurs utilisateurs, instruite par un maître composteur.

AIDES ET CONTACTS

1 – *Communauté de communes Rhône Crussol*

Notre technicien est à votre disposition pour tout complément d'information ou toute aide à la mise en place de ce projet. Les bacs de compost sont fournis par la Communauté de communes Rhône Crussol.

Contact : dechets@rhone-crussol.fr
04 75 41 99 20

2 – *Art'Déchets*

Venez poser des questions aux membres de l'association Art'Déchets sur le site de compostage public situé à Guilherand-Granges à l'intersection de la rue Apollo XI et de la rue du Languedoc.

Horaires des permanences :
Mardi de 18h30 à 19h30 (de mai à septembre)
Samedi de 10h30 à 11h30

Contact : artdechets@gmail.com

Lexique

SYTRAD : *Syndicat de traitement des déchets Ardèche Drôme*

OMR : *Ordure ménagère Résiduelle*

Biodéchets : *déchets issus de ressources naturelles (restes alimentaires, tailles de haie, tonte de gazon, feuilles mortes, déchets en cellulose essuie-tout, mouchoir en papier.*

Compostage : *Mise en fermentation de biodéchets de façon à récupérer des éléments riches en minéraux et matière organique.*

Lombricompostage : *Digestion des déchets organiques par des vers placés dans un lombricomposteur.*

Broyat : *Produit issu du broyage de branchages faisant partie du processus de compostage : apport de carbone, absorption d'humidité, aération de la matière.*

AGEC : *Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire*

PCAET : *Plan climat-air-énergie territorial*

Plan Climat air énergie
Rhône Crussol COMMUNAUTÉ DE COMMUNES